



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 25 MAI 2010 A 20H00

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE (absent à partir de la délibération n°2010-05-08 et pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (absent à partir de la délibération n°2010-05-04 et pouvoir à M. Frédéric BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Erik LINQUIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Michel BANCAL (présent à partir de la délibération n°2010-05-03), Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (absent à partir de la délibération n°2010-05-11), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, et M. Michaël THOMAS.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD pouvoir à M. Christian JOUANE, M. Jacques BELLIER pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Erik LINQUIER pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL pouvoir à Mme Christine de la FERTE, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 mai 2010

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2010

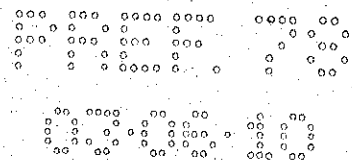
Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 50

Information au conseil communautaire :

Le Président a informé les membres du conseil sur l'avancement de certains projets :

- **Extension du périmètre de VGP**
- **Projet de Loi du Grand Paris**
- **Projet de week-end musical**
- **Projets d'implantation des déchèteries**



N° de l'ordre du jour :

2010.05.01 : Approbation du compte de gestion 2009 de Versailles Grand Parc

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) prend acte de l'ensemble des réalisations constatées à la clôture de l'exercice 2009
- 2) déclare que le compte de gestion 2009 visé par le comptable est conforme au compte administratif 2009 de la communauté de communes.

N° de l'ordre du jour :

2010.05.02 : Vote du compte administratif 2009 de Versailles Grand Parc

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire, sous la présidence de M. Jean-Jacques LASSERRE :

- 1) adopte le compte administratif de l'exercice 2009 en conformité avec le compte de gestion 2009
- 2) arrête les résultats définitifs de l'exercice 2009 tels que résumés dans les tableaux ci-après :

Réalisations de l'exercice 2009 (mandats et titres)	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	20.311.341,34 €	22.470.030,47 €
Investissement	1.779.330,67 €	512.257,02 €

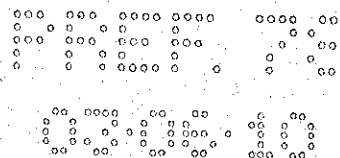
Résultats reportés de l'exercice antérieur	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement		6.567.139,64 €
Investissement	1.571.756,17 €	

Restes à réaliser Reportés en n+1 (2009)	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	5.793.956,62 €	367 101,00 €

- 3) dit que la balance générale du compte administratif 2009 présente les résultats suivants :

Fonctionnement	8 725 828,77 €
Besoin de financement en investissement	8 265 685,44 €

- 4) reconnaît la sincérité des restes à réaliser et dit que les sommes seront reprises dans le budget supplémentaire 2010.



N° de l'ordre du jour :

2010.05.03 : Affectation du résultat 2009 de Versailles Grand Parc

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) après avoir voté le compte administratif 2009 de la communauté de communes, décide l'affectation du résultat constaté en section de fonctionnement, soit 8 725 828,77 €, comme suit :
 - Section d'investissement – Recettes – Réserves (nature 1068) = 8 265 685,44 €,
 - Section de fonctionnement – Recettes – Résultat reporté (nature 002) = 460 143,33 €
- 2) dit que les crédits ainsi affectés seront repris dans les écritures du budget supplémentaire 2010 de la Communauté d'agglomération.

N° de l'ordre du jour :

2010.05.04 : Désignation de représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Sur proposition du conseil municipal de la ville de Saint-Cyr-l'École, M. Frédéric BUONO est nommé représentant titulaire et M. André NOIR est nommé représentant suppléant de la commune de Saint-Cyr-l'École à la commission locale d'évaluation de transfert des charges en lieu et place des représentants désignés par délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Cyr-l'École en date du 25 juin 2009.

N° de l'ordre du jour :

2010.05.05 : Conditions de recrutement d'un agent non titulaire - Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire sur le poste existant de chargé de mission déplacements

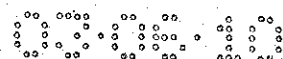
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de chargé de mission déplacements. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.

L'agent aura pour missions :

- d'assurer le suivi du contrat et de la convention de type 2 avec le STIF et les transporteurs tant en terme de quantité d'offre que de qualité
- l'élaboration et suivi des dossiers d'évolution d'offre avec les communes, les transporteurs, le STIF et les différentes collectivités locales en charge des transports
- de contribuer à la constitution d'un observatoire des déplacements
- de mettre en œuvre les actions en matière de transports collectifs préconisés dans le cadre de l'élaboration du plan local de déplacement
- de contribuer à l'élaboration d'une politique commune des transports avec les différents acteurs concernés par l'Opération d'intérêt national Paris Saclay
- de participer à l'élaboration et au contrôle du budget du service déplacements.

Son indice de rémunération sera déterminé selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience, et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux attachés territoriaux.



- 2) dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours et à venir.

N° de l'ordre du jour :

2010.05.06 : Recrutements d'agents saisonniers pour la période estivale 2010

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) autorise le recours à des emplois saisonniers pour la période estivale 2010 dans les limites de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et dans la limite de 7 mois pour des adjoints administratifs
- 2) fixe la rémunération de ces emplois par référence aux échelles indiciaires du grade d'adjoint administratif 2^o classe (indice brut 297)
- 3) dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

N° de l'ordre du jour :

2010.05.07 : Convention de partenariat pour la création d'une Licence « Musiques anciennes et monde contemporain »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

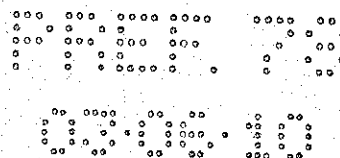
- 1) adopte les termes de la convention de partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et le Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse pour la mise en œuvre et la délivrance d'une licence « Musiques anciennes et monde contemporain »,
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents,
- 3) fixe le tarif d'inscription au cursus d'enseignement supérieur à 250 € par an,
- 4) dit que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.

N° de l'ordre du jour :

2010.05.08 : Subvention de fonctionnement à l'Association des Parents d'Elèves, anciens élèves, élèves et amis du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (A.P.E.C.)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) accorde à l'Association des Parents d'Elèves, anciens élèves, élèves et amis du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (A.P.E.C.) une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros au titre de l'année 2010,
- 2) dit que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au budget : fonction 311.0 « direction culturelle » ; nature 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé. »



N° de l'ordre du jour :

2010.05.09 : Subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines (ADIL)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *accepte le principe du versement d'une contribution financière annuelle au travers d'une subvention de fonctionnement à l'agence départementale d'information pour le logement des Yvelines;*
- 2) *autorise le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement correspondant à 0.20 euros par habitant du territoire de Versailles Grand Parc pour les communes des Yvelines, à l'Agence départementale d'information pour le logement des Yvelines et ceci à compter de 2010 ;*
- 3) *dit que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité – nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » pour le budget en cours et suivant.*

N° de l'ordre du jour :

2010.05.10 : Modifications du règlement de la subvention pour surcharge foncière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *adopte la modification du règlement relatif aux subventions pour surcharge foncière accordées par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, portant sur les articles 1 et 10 du règlement,*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent règlement.*

N° de l'ordre du jour :

2010.05.11 : Lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération de Versailles grand Parc

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins six abstentions de Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), et M. Guy HEMET, le conseil communautaire :

- 1) *approuve le lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat couvrant la période 2012-2017 ;*
- 2) *approuve la liste des personnes morales associées à la procédure de lancement du Plan Local de l'Habitat ;*
- 3) *demande au préfet, de porter à la connaissance du Président de la Communauté d'agglomération toute information utile à l'élaboration du PLH ;*
- 4) *indique que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*



N° de l'ordre du jour :

2010.05-12 : Convention de partenariat pour la mise en place de l'opération de compostage en habitat individuel

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *Approuve la convention cadre de partenariat auprès des habitants souhaitant participer à l'opération de compostage.*

Pour le Président,
par déléation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

